



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE DU STALAG II C
" ENTRE CAMARADES "

REDACTION ET ADMINISTRATION :
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 5003-69

A MES CAMARADES

Ne sachant à quelle époque cet article pourra être inséré dans notre cher bulletin, et bien qu'il ait été « conçu » en décembre, je vous souhaite à tous, ainsi qu'à vos familles, un bon Noël, et je vous prie d'accepter mes meilleurs vœux pour 1958; comme cela, je n'aurai pas failli à mon devoir.

Mes vœux seront surtout des vœux de bonne santé, car (nous l'avons déjà écrit) il n'y a pas de meilleur capital; je vous en parle en connaissance de cause, puisque cet article est fait dans une petite chambre à deux lits, à 1.000 kilomètres de notre siège, dans une maison de santé où j'ai dû me rendre, à la suite d'une deuxième opération, afin de recouvrer les forces nécessaires à la reprise de mes occupations. Je sais que mon cas n'est pas unique puisque je connais bon nombre de camarades de l'Amicale qui sont passés par là; j'en connais d'autres qui se trouvent encore, hélas! dans des sanas, et j'en profite pour leur souhaiter un bon et prompt rétablissement.

Ce « papier » n'a pas pour but de susciter votre pitié envers moi; je ne désire pas me faire plaindre, mais plutôt vous dire toute la tristesse que j'éprouve à arrêter momentanément mon activité à l'Amicale. J'ai passé le flambeau, en ce qui concerne ma « spécialité », à mon ami Manin qui, comme vous avez pu le constater, a autant de foi que moi dans la mission que nous nous sommes donnée; je suis sûr que Michaud, dont la santé a également été éprouvée, viendra l'épauler de son mieux.

Quant à notre secrétaire, Roger Gaubert, le grand rédacteur de notre bulletin, le « Père La Pipe », « le travailleur obscur qui, sans bruit, contribue au succès de notre Amicale », je lui demande de reprendre confiance et de ne pas désespérer de cette association que nous avons créée dans des moments beaucoup plus difficiles. Je sais que nous manquons d'articles et c'est ça qui le navre, du fait qu'il a la responsabilité de la parution du bulletin. Quand la date est venue de remettre les « papiers », la chemise « articles » est le plus souvent vide: il faut alors, soit faire du remplissage, soit demander de l'aide... et il n'aime pas cela. C'est pourquoi je lance l'appel le plus pressant à tous ceux qui liront ces lignes: faites un effort pour nous adresser de la copie.

.....
Ecrivez-nous !!!
Nous avons besoin de vos réactions, de vos souvenirs, de vos idées...

Les histoires de P.G. datent peut-être un peu, mais je suis sûr que certains d'entre vous avez quelque chose à dire; vous pouvez, sans doute aussi, nous instruire.

A toi, Paul Ropagnol, dont la verve est intarissable, il n'est pas défendu de nous parler de la Sécurité Sociale et de ses remarquables créations: le centre hélio-marin de protection infantile entre Port-Vendres et Banyuls, que j'ai vu de mes propres yeux et qui est une merveille, la maison de santé de la S.S. dont certains camarades pourraient peut-être avoir besoin, etc... Bien que je sache que tu es fatigué après ta dure journée de labeur, 30 ou 40 lignes tous les deux mois, serait-ce trop te demander? Allons, Paul, ne te fais pas prier!

Et toi, ami Goulet, sors donc de ton tiroir ces « papiers » qui y dorment depuis si longtemps.

Brave Oppermann, envoies-nous un petit mot également. Auzie, que fais-tu dans ton Toulouse? Adresse-nous quelques nouvelles.

Nino Nesi, fais-nous parvenir quelques-uns de tes charmants poèmes: l'air de la Suisse nous fera du bien.

Et vous, nos chers abbés, qui, tous les dimanches, dans vos paroisses, diffusez la bonne parole, n'avez-vous rien à nous dire, à nous, vos anciens camarades?

Et combien d'autres parmi vous, Charles Damet, Vignes, toi qui fus l'honneur de notre camp... ne pourriez-vous nous envoyer un petit papier pour l'an 58?

Allons! tous, réveillez-vous. Il ne faut pas que notre

Amicale meure; il ne faut pas que le bulletin disparaisse. Ecrivez-nous, donnez de vos nouvelles, nous les ferons paraître et cela fera une chaîne. Il ne faut pas que notre secrétaire perde confiance en nous; car j'ai senti, avant de partir, lors d'une conversation téléphonique avec lui, son désespoir et son découragement devant le désintéressement de beaucoup; ce n'est pas parce que le Bureau est provisoirement décimé par la maladie que l'on doit lâcher la barre.
(Voir la suite page 4)

Une proposition pour 1958

Pourquoi attendre que certains camarades nous donnent rendez-vous?

Ne serait-il pas possible de fixer un lieu de rassemblement, à une date fixe?

Que penseriez-vous du dernier vendredi de chaque mois, au Club du Bouthéon?

Nous ferons l'expérience en janvier, plus exactement le 31. Ceux qui voudront se retrouver, ou tout simplement se joindre à nous, en auront la possibilité ce jour-là. On pourra, si on le désire, manger au Club, pour un prix fort modique, d'ailleurs; on aura ainsi l'occasion de causer plus longuement; et il est bien entendu que les dames pourront être de la partie.

Si l'on ne peut arriver qu'assez tard (pas après 8 heures 30, malgré tout, si l'on veut manger), il suffira de prévenir notre siège, par un coup de téléphone, par exemple.

Donc, au vendredi 31 janvier, au Club du Bouthéon. Il y aura quelqu'un au siège à partir de 18 heures.

Le Bureau.

POUR UNE FOIS...

Oui, pour une fois, les camarades avaient fait un gros effort pour se déplacer; mais, disons-le tout net, le mérite n'a pas été récompensé.

Ils étaient venus, sur mon invitation, pour voir quelqu'un qu'ils n'avaient pas vu depuis le retour de captivité et quelqu'un d'autre que l'on a toujours grand plaisir à rencontrer.

Eh bien! ils en ont été pour leurs frais. Ni l'un, ni l'autre des deux invités n'a eu la possibilité de se déplacer, ce vendredi-là. J'avais, pourtant, fait le nécessaire auprès des camarades de Paris et j'avais obtenu un résultat que j'étais loin d'escompter; il ne manquait que les deux héros de l'histoire. Hélas! trois fois hélas!

Malgré tout, la soirée n'a pas été désagréable, loin de là.

Lorsqu'on se retrouve après plusieurs années de séparation, en ce qui concerne certains, que de choses on a à se dire! que de noms on a à évoquer et combien parmi ces derniers ont été oubliés! Je suis resté au camp, j'ai été pensionnaire de l'infirmerie, j'ai fait du théâtre; j'ai été, par conséquent, très bien placé pour connaître beaucoup de monde pendant cinq ans. C'est un fait: j'ai entendu des centaines de noms, j'ai vu des centaines de visages. Mais ne crois-tu pas, Jacques Kelman, que j'aie pu aussi beaucoup oublier? Tu as trouvé drôle que j'aie ainsi des pertes de mémoire. Ne pourrais-je pas, d'ailleurs, te faire le même reproche? Tu étais certainement mieux placé que moi pour faire des connaissances. « Qui a

beaucoup appris peut avoir beaucoup retenu », dit le proverbe. Pourquoi n'en est-il pas ainsi, chez toi comme chez moi? Sans doute, sommes-nous amnésiques au même degré...

Couturie et Boursy étaient présents ce vendredi soir: chose rare et qui vaut d'être notée, presque d'être marquée d'un caillou blanc. Comme j'ai été déçu de vous avoir déçus, mes chers camarades!... Malgré tout, j'ai été content de vous trouver en bonne santé. J'espère que vos charmantes compagnes n'ont pas été trop fâchées de vous voir arriver avec une heure et demie de retard, au moins. Elles doivent constater que cela ne vous arrive pas si souvent (pour ce qui concerne l'Amicale, s'entend). Pour une fois que vous étiez là, vous ne pouviez moins faire que d'en profiter un peu. Enfin, je suppose que vous avez passé une bonne soirée, au 5 de la rue Pastourelle. J'espère, Roger, que tu ne boîtes plus et que ta chute n'est plus qu'un mauvais souvenir.

Je te prie de m'excuser, Gaston Goreault, de t'avoir empêché de faire, ce soir-là, une veste ou un pantalon. Tu t'es certainement rattrapé, les jours suivants, en travaillant un peu plus longtemps ou peut-être en gardant un peu moins les clients venus pour les essayages. Il y a tellement de manières de regagner le temps perdu, d'ailleurs.

Quant à toi, Bim, regrettons que tu n'aies pu rester plus longtemps.

Vers 9 heures, las d'attendre nos deux invités, nous nous sommes séparés; le temps avait passé très vite.

Nous n'avons souhaité qu'une chose: c'est que le Dr Dedieu et Paul Ropagnol soient en bonne santé; je suis sûr qu'eux-mêmes ont vivement regretté qu'un empêchement leur ait fait manquer ce rendez-vous.

Espérons qu'à une prochaine occasion vous serez des nôtres tous deux; mais peut-être, alors, ne trouverez-vous pas autant de bons camarades pour vous accueillir. Pour ma part, en tout cas, je ferai de mon mieux pour les prévenir de votre visite et je suppose que Roger Gaubert ne sera pas pris par une réunion de son Association de Parents d'élèves: l'assemblée générale n'a lieu qu'une fois par an, j'imagine, pour ce genre d'associations comme pour les autres...

G. Manin.

N'oubliez pas de réserver à votre amicale votre journée du

DIMANCHE 23 FÉVRIER 1958

A la Maison de l'Union Nationale des Amicales de Camp
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)

A 10 heures 30

**Assemblée Générale Annuelle
de l'Amicale du Stalag II C**

suivie de

NOTRE BANQUET FAMILIAL

Prix du repas : 1.200 fr. environ

Faites-vous inscrire sans tarder au moyen du bulletin que vous trouverez en page 4

Une sauterie suivra le banquet

Si vous avez des photos ou d'autres souvenirs de captivité, apportez-les nous, nous en ferons une exposition.

Pensez aussi à nous envoyer des lots pour la tombola.

Merci beaucoup d'avance.

Le Bureau.

.....
LIRE CE JOURNAL
C'EST BIEN !!
LE FAIRE LIRE,
C'EST MIEUX !!

Quelques chiffres

Il y a eu, le 2 décembre dernier, 105 ans qu'était tombé, sur une barricade, le député Baudin, après avoir lancé le cri fameux :

« Vous allez voir comment on meurt pour 25 francs par jour. »

Effectivement, à cette époque, nos représentants touchaient 9.000 francs par an.

Les indemnités parlementaires ont notablement augmenté depuis, puisqu'elles ont suivi la progression suivante :

1906	15.000 fr.
1920	27.000 fr.
1926	45.000 fr.
1928	60.000 fr.
1938	82.500 fr.
1945	350.000 fr.
1947	711.700 fr.
1948	889.000 fr.
1949	1.174.000 fr.
1950	1.234.000 fr.
1951	1.407.000 fr.
1953	2.100.000 fr.
1955	2.547.000 fr.
1957	2.750.000 fr.
1958	3.937.000 fr.

Loin de nous la pensée de refuser à nos mandants le droit à des moyens décentes d'existence; car cela aboutirait à réserver la carrière parlementaire aux seuls gros rentiers susceptibles de consacrer gratuitement leur temps aux jeux de l'hémicycle.

Foutant, on est en droit de constater que, de 1852 à 1958, l'indemnité parlementaire a été multipliée par le coefficient 437.

Sans remonter si loin, en comparant les chiffres des années 1938 et 1958, on enregistre un coefficient de majoration d'environ 47.

En dehors des parlementaires, qui peut se réjouir d'une telle augmentation de ses revenus ? En continuant ce petit jeu des confrontations, on s'aperçoit que la retraite du combattant, — actuellement si menacée par nos dirigeants financiers, — devrait être de plus de 32.600 francs (et non de 12.000) puisqu'à l'origine elle était de 500 francs, tandis que nos parlementaires touchaient 60.000 francs par an.

Quant à notre pécule, qui aurait dû être réglé sur la base de 400 francs en 1945, époque où un député touchait 350.000 francs par an, il devrait être multiplié par le coefficient 11,25, ce qui donnerait 4.500 francs par mois de captivité.

C'est alors que nos adversaires de la rue de Rivoli pourraient pousser des cris d'orfraie.

Mais arrêtons là ces comparaisons qui montrent bien où sont les insatiables « budgétivores », qualificatif que l'on tente de nous attribuer.

Le renouvellement des cartes de priorité

A dater du lundi 17 mars 1958, les cartes de priorité au millésime 1958-1959-1960 seront seules acceptées aux contrôles et dans les voitures de la R.A.T.P. (réseaux routier et ferré). Les cartes non échangées qui seront présentées après cette date seront susceptibles d'être confisquées.

Le renouvellement des cartes

s'effectuera au Petit Palais (angle de l'avenue Alexandre-III et de l'avenue Charles-Girault (rez-de-chaussée, entrée côté avenue des Champs-Élysées, à proximité de la statue de Clemenceau).

Il aura lieu en semaine exclusivement, du 13 janvier au 15 mars 1958 inclus, de 8 h. 45 à 18 heures, dans les conditions suivantes, pour les mutilés de guerre, mutilés militaires « hors-guerre » et les victimes civiles de la guerre :

— Du lundi 13 au samedi 13 janvier, cartes numérotées de 1 à 10.000;

— Du lundi 20 au samedi 25 janvier, cartes de 10.001 à 20.000;

— Du lundi 27 janvier au samedi 2 février, cartes de 20.001 à 30.000;

— Du lundi 3 au samedi 8 février, cartes de 30.001 à 40.000;

— Du lundi 10 au samedi 15 février, cartes de 40.001 à 50.000;

— Du lundi 17 au samedi 22 février, cartes de 50.001 à 60.000;

— Du lundi 24 février au samedi 1^{er} mars, cartes de 60.001 à 70.000;

— Du lundi 3 mars au samedi 8 mars, cartes de 70.001 à 80.000;

— Du lundi 10 au samedi 15 mars, cartes de 80.001 et la suite.

Les cartes des bénéficiaires de l'article 18 (ancien article 10) seront échangées du 13 janvier au 15 mars.

Les titulaires de la 1955-1956 habitant les communes de Seine-et-Marne devront se présenter du 13 janvier au 15 mars, sans distinction de semaine, munis des pièces ci-dessous, en fournissant en outre un certificat de travail récent (sauf pour les communes de Chelles et Champs-sur-Marne).

Les mutilés habitant les communes de Seine-et-Oise non desservies par le réseau routier de la R.A.T.P. devront se conformer aux instructions données par l'Office départemental des Mutilés de Versailles.

Pour tous nos camarades, les pièces à produire sont :

1^o Carte d'invalidité S. N. C. F. non périmée;

2^o Carnet de pension d'invalidité ou brevet d'allocation provisoire d'attente ou brevet de pension définitive;

3^o Dernier coupon postal de paiement ou de virement à un compte chèque postal (pour les pensionnés payés par avance, une attestation de paiement du bureau payeur ou de la paie générale);

4^o Carte d'électeur ou certificat d'inscription sur les listes électorales ou feuille d'imposition de l'année en cours (cote mobilière);

5^o La carte de priorité au millésime 1955-1956 et une photographie.

A travers les Sections

L'Assemblée générale du Groupement des Amicales de Camp de la région lyonnaise aura lieu, à Lyon, dans la Salle des Réunions industrielles, le 16 mars 1958.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous au siège du Groupement, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1^{er}).

Les membres des Amicales nationales domiciliés à Marseille sont invités à assister aux réunions du Groupement provençal des Amicales de Camp, qui se tiennent à la Dégustation Gambetta, 47, allées Léon-Gambetta, à Marseille.

Les demandes complémentaires de retraite du combattant

L'attention des anciens combattants nés avant le 8 janvier 1904 est appelée sur les dispositions ci-après de la circulaire du 13 mars 1957 du ministre des Anciens Combattants fixant les conditions d'application de l'article 99 (alinéa 2) de la loi du 4 août 1956 ouvrant de nouveaux droits à certaines catégories d'anciens combattants au sujet de la retraite du combattant :

« L'ancien combattant, âgé de plus de 50 ans à la date du 7 janvier 1954 et ayant présenté une demande de retraite du combattant qui a fait l'objet d'une décision de rejet au titre de la législation antérieure à la loi du 4 août 1956, doit solliciter la révision de ses droits à la retraite du combattant en utilisant le formulaire spécial n° 3;

« Les demandes de l'espèce doivent être adressées, en franchise postale, à la direction interdépartementale des anciens combattants dont dépend le demandeur d'après son lieu de résidence, et qui lui fera parvenir, sur demande expresse, l'imprimé réglementaire. »

Aucun délai n'a été fixé pour formuler ces demandes, mais le point de départ de la retraite du combattant sera fixé en fonction de la date de dépôt ou de réception de la nouvelle requête à rédiger sur le formulaire modèle n° 3.

Des dérogations de stationnement dans la zone bleue pour les invalides

Des dérogations individuelles, permettant de stationner au delà d'une certaine heure dans la zone bleue de Paris, peuvent être accordées aux invalides remplissant les conditions suivantes :

1^o Etre impotent des membres inférieurs;

2^o Posséder un véhicule spécialement aménagé pour la conduite manuelle;

3^o Etre domicilié ou avoir son lieu de travail à l'intérieur de la zone bleue.

Les pensionnés de guerre intéressés doivent adresser à M. le Préfet de Police une demande de dérogation, par l'intermédiaire de leur Association ou de l'Office départemental des Anciens combattants.

Ils seront convoqués, pour examen médical et contrôle de leur véhicule, par les soins de la Préfecture de Police.

Le droit à pension des enfants dont le soutien est mort pour la France

L'article L-47 du Code des Pensions militaires et d'Invalidité a prévu une mesure généreuse en faveur des enfants dont la mère, veuve et pensionnée, vient à décéder, alors que ces enfants, issus d'un précédent mariage ou adoptés, n'avaient aucun lien de parenté avec la personne décédée, simple époux de leur mère.

Le législateur a voulu en effet que ces enfants puissent jouir des mêmes avantages que les orphelins, lorsqu'il est établi que leur beau-père avait été effectivement leur soutien.

Par contre, la loi n'a prévu aucun avantage aux enfants dont le soutien réel est mort pour la France. C'est le cas par exemple, dans une famille d'orphelins, d'un frère aîné tuteur de ses frères et sœurs mineurs dont il assure l'éducation et l'entretien et qui vient à décéder par fait de guerre ou au cours d'opérations de maintien de l'ordre, malgré que la mention « Mort pour la France » ait été apposée sur son acte de décès, conformément, dans ce dernier cas, à la loi du 6 août 1955.

Avec une beaucoup plus grande largeur d'esprit, la loi fondamentale du 27 juillet 1917 instituant

les Pupilles de la Nation dispose, dans son article premier : « La France adopte les orphelins dont le père ou le soutien... » et à l'article 2 : « Toute personne qui avait assumé la charge de l'entretien d'un enfant peut être considérée par le Tribunal comme soutien de famille pour l'application de la présente loi », ce qui permet à ces orphelins de pouvoir prétendre à l'aide de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, très appréciable certes, mais qui ne peut se comparer à un droit personnel à pension.

A la suite des récents événements dans les T.O.E. et en Afrique du Nord, plusieurs cas douloureux se sont encore présentés d'orphelins dont l'unique soutien est mort pour la France.

Il apparaît donc comme étant absolument indispensable d'amender dans ce sens la loi du 31 mars 1919.

C'est pourquoi vient d'être déposée la proposition de loi suivante :

« Article unique. — Il est ajouté à l'article 17 de la loi du 31 mars 1919, article L-47 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre :

« Les enfants dont le soutien est mort pour la France jouiront également des mêmes avantages que les orphelins. »

Recrutement sur titres d'officiers de paix

Un recrutement sur titres d'officiers de paix de la Sûreté Nationale est organisé au Ministère de l'Intérieur, à partir du 17 mars 1958.

Les candidats devront justifier de la qualité d'aspirant ou d'officier de réserve et de la possession du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme figurant sur la liste fixée par l'arrêté interministériel du 1^{er} août 1957 (« J.O. » du 5 août 1957).

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 1^{er} février 1958.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction générale de la Sûreté Nationale, Bureau de Recrutement et Instruction du Personnel, 11, rue Cambacérès, Paris (8^e).

Pour 100 francs

Le numéro de *Sport-Mondial* « Spécial 58 », est le véritable bréviaire du sportif qui, outre 100 biographies complètes des grandes vedettes composant le « Livre d'Or » du sport international, publie plusieurs pages de documentation, records et palmarès, les commandements du boxeur, du cycliste, du footballeur. Vous y verrez aussi comment les Pieds Nickelés préparent le Tour 1958. Le courrier du concours, les résultats, les premiers résultats d'un grand référendum, complet ce numéro de : *Sport-Mondial* « Spécial 58 ».

Il a fallu remuer des tonnes d'archives pour mettre sur pied un tel ouvrage. Et il n'en coûte, comme par le passé, que 100 fr.

Exigez : *Sport-Mondial* n° 23 « Spécial 58 ». En vente partout (ou contre 105 fr. en timbres), 5, rue Chapon, Paris (3^e).



LA RANÇON DU SUCCES

S'il était besoin d'un test supplémentaire sur l'intérêt que trouvent de nombreux camarades anciens prisonniers dans l'utilisation des services du Groupement économique d'achats, on le pourrait déceler dans les lettres de correspondants qui réclament de nouveaux carnets de bons d'achat.

A ce sujet, une fois encore, répétons qu'il n'a pas été possible, jusqu'à présent, d'expédier, systématiquement, dans chaque région, les carnets correspondants donnant chacun les noms des fournisseurs de la contrée.

Il y a là un travail de classifica-

tion des destinataires qui serait fort compliqué, alors qu'il est si simple que chacun réclame un carnet, en indiquant le réseau de fournisseurs envisagé, directement au G.E.A., 4, rue Martel, Paris (10^e). Notez bien cette adresse; car le G.E.A., devant l'importance prise par sa clientèle, a dû s'agrandir, et aller établir ses bureaux dans des locaux beaucoup plus vastes, mais dans le même quartier, en plein centre de Paris, à deux pas de la gare du Nord et de la gare de l'Est.

Rappelons qu'en dehors de la région parisienne, il existe des réseaux de fournisseurs du G.E.A. à Tours, Rouen, Metz, Nancy,

Caen, Nantes, Marseille, Lyon, Strasbourg, Bordeaux, pour lesquels tous renseignements vous seront fournis 4, rue Martel, Paris (10^e), ainsi qu'à Lille, où la succursale du G.E.A. se trouve 62, boulevard de la Liberté.

D'autre part, il existe un service d'achats par correspondance qui vous évitera tout déplacement en vous envoyant les catalogues les plus divers et en s'occupant de la transmission et de la surveillance de vos commandes, si vous le désirez.

Utilisez G.E.A., cela vous arrangera.

DEMANDE D'EMPLOI

Henri LEMUET, ancien du IX C, 7, rue de Madagascar, Bihorel-lès-Rouen (Seine-Maritime), mécanicien de métier, cherche situation dans la vente de voitures. De préférence dans le Midi et en ville.

Lisez tous les mois

“Tout SAVOIR”

Toute la vie du monde par le Texte et par l'Image

116 pages de textes,

200 photos

En vente chez tous les marchands de journaux

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

PARTS 1958

CAPITAL ET INTÉRÊTS TOTALEMENT INDEXÉS

Prix d'émission : 20.000 francs

Amortissement en 20 ans par tirages au sort annuels (Le premier amortissement ayant lieu le 15 juillet 1960)

Intérêt annuel = valeur de 100 kilowatts-heure Minimum garanti : 1.000 Fr.

Prix de remboursement = valeur de 2.500 kilowatts-heure Minimum garanti : 25.000 Fr.

Jouissance : 15 janvier 1958

Paiement du coupon : le 15 juillet de chaque année à partir du 15 juillet 1959

Exemption des taxes spéciales frappant les valeurs mobilières

GARANTIE DE L'ÉTAT

Amicalistes

HENRI GILBERT

(ex-P.G. du Stalag IV B)

162, avenue Parmentier, Paris (10^e)

vous offre

LE CHAMPAGNE FRED LEROUX

Vignobles à Chigny, Rilly et Ludés

Signature Brut 1949 700 fr. la bouteille

Signature Brut, Sec 1952 600 fr. »

Galon d'or Brut, Sec, Demi-Sec ... 510 fr. »

Emballage, taxe et régie compris
Expédition départ, port dû ou port payé avancé
Carton de : 10, 15, 20, 25 et 30 bouteilles

Alsace - Camille Preiss-Henny
Bourgogne - Bachez-Deslandes
Beaujolais - Caveau Beaujolais

Prix sur simple demande

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

S'il restait encore quelques Français assez ingénus pour croire à l'esprit d'équité, à la bonne foi et même à la simple intelligence des dirigeants de nos finances, ils ont dû être définitivement édifiés par les derniers gestes de nos constants adversaires, méconnaissant toutes les règles du droit et de la simple honnêteté, violant les droits de l'ensemble des anciens combattants et notamment des anciens prisonniers de guerre.

A quelque chose, malheur est bon. Nos ennemis ont jeté le masque, bien mince, dont ils voilaient leur véritable visage grimaçant de haine felleuse chaque fois qu'il s'agit de leurs victimes d'élection : ceux sur la faiblesse desquels ils tablent pour faire triompher impunément leurs principes d'écrasement des petites gens faute d'avoir le courage de s'attaquer aux puissances d'argent ou aux solides groupements syndicaux.

Car ceux-ci et celles-là n'ont pas accoutumé de se laisser léser sans rendre coup pour coup.

Et, pour la plupart, les hauts fonctionnaires qui trônent rue de Rivoli nous rappellent invinciblement Courteline et cet inénarrable chef-d'œuvre qu'est « La peur des coups ».

Depuis des années nous savons à quoi nous en tenir sur leur courage comme sur leur loyauté, sur leur sens de l'humanité comme sur leur clairvoyance dans le domaine précis où ils prétendent être experts.

Aussi bêtes que méchants, méprisables en tous points, ils ne mériteraient même pas que l'on se soucie de leur existence si leurs méfaits ne compromettaient pas, en même temps que les pauvres intérêts des pauvres gens, l'édifice tout entier de notre économie nationale, et ne ternissaient notre patrimoine moral aux yeux de tous, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Sous couleur d'une austérité financière nécessaire par la conjonction présente, — dont la détérioration est leur œuvre et non celle des boucs émissaires que sont les anciens combattants et les victimes de la guerre, — sous prétexte d'équilibre financier, ils sacrifient ceux qui se sont déjà sacrifiés pour que vive la France et subsiste sa renommée mondiale de porte-flambeau de toutes les valeurs spirituelles qui en firent dans le passé une nation plus grande encore que riche.

Par une aberration qui fait mal-

NOUVELLES...

Une délégation de l'U.N.A.C. reçue par M. Quinson

Une délégation du Conseil d'administration de l'U.N.A.C., conduite par notre camarade Julien Toucane, vice-président, qu'accompagnaient Lautar, secrétaire général, et Barrier, délégué à l'Office de la Seine, a été reçue par le ministre des A.O. et V.G., le jeudi 5 décembre 1957.

Au cours de l'entretien très cordial qu'elle a eu avec le ministre, la délégation de l'U.N.A.C. a exposé les principaux vœux formulés par les anciens prisonniers, et dont M. Quinson a d'autant mieux compris toute la portée qu'il a été lui-même prisonnier au cours de la dernière guerre, ainsi que nous l'avons dit en publiant sa biographie.

En le quittant, la délégation de l'U.N.A.C. reçut l'assurance du ministre qu'elle pouvait compter sur son bienveillant appui pour la réalisation des vœux qui lui avaient été soumis, notamment ceux concernant le remboursement des marks, des fonds déposés dans les trésoreries allemandes par les officiers et sous-officiers à solde mensuelle, et de la deuxième tran-

Jean RHEM

Photographe
Industrie Reportage
34, rue de la Verrerie
Paris (4^e)
Tél. : Tur. 89-92

A votre service

DE L'INCONSCIENCE A L'INIQUITÉ

heureusement évoquer le vieil adage romain : « Quos vult perdere Jupiter, primum dementat » (Ceux que veut perdre Jupiter, il commence par les rendre fous), ils savent toutes les bases de la confiance que les Français et les autres populations du globe peuvent avoir dans la signature de notre pays.

Si encore le jeu en valait la chandelle, si l'opération était de celles qui, par leur fin, justifient les moyens.

Mais il n'en est rien et cette perte de l'honneur n'est pas compensée par un gain matériel.

Renvoyer, à l'année prochaine, le paiement de la 3^e tranche d'un pécule déjà fort amenuisé par

parties donnanter... de leur sang, de leurs peines, de leurs souffrances.

Non, le bénéfice de ce nouveau système de paiement à terme échoué d'une retraite, — qui déjà équivalait à peu près au tiers de ce qu'elle devrait être, compte tenu, là encore, de la dépréciation d'une monnaie que nos distingués financiers ont rendue « fondante » comme glace au soleil, — réside, pour la pensée tortueuse de ceux qui l'ont préconisé, dans l'abandon de ce qui leur est dû par certains ayants droit... ou par leurs héritiers lassés à l'avance des complications d'une récupération.

En réalité, le véritable bénéfice, il pourrait se trouver dans la se-

échu, c'est qu'ils n'en ont pas besoin...

Cette oblation du droit des A.C. réussie, on pourrait se risquer à pratiquer semblablement avec les petites pensions de 10 à 80 %.

Nous n'ignorons pas que les bons apôtres qui furent les promoteurs de ce véritable moratoire de la 3^e tranche du pécule et de la retraite du combattant, déclarent à qui veut les entendre qu'il s'agit là de mesures propres à donner à d'éventuels prêteurs internationaux l'impression que la France est en train de restreindre son train de vie.

Mais comment ces prêteurs seraient-ils mis en confiance par de

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

et 1948, et 60 DM par mois à partir de 1949.

Si bien que, lorsqu'un P.G. français aura reçu 23.200 fr., un P.G. belge aura reçu 216.000 fr., un P.G. américain, 740.000 fr., un P.G. allemand, 216.000 fr.

Au surplus, ces sommes ont été versées il y a bien longtemps, en une époque où la flambée des prix n'était pas encore aussi haute.

Quoi qu'il en soit, pour faire respecter ces droits dérisoires, de quelles solutions disposons-nous ? La question a été posée à des juristes qui ont estimé qu'il était possible de faire procéder à la présentation des titres de pécule par huissier et à des protêts comme pour un billet à ordre impayé.

D'autres ont attaqué en abus de pouvoir, car l'ordre de suspension du paiement a été donné par les services des finances avant même que sortit le décret régulier, que M. Quinson, qui se fait tirer l'oreille à ce sujet, n'a pas encore signé à l'heure où nous mettons sous presse.

Malheureusement, tout cela coûte assez cher et n'est que très platonique.

Par contre, il semble que des manifestations de protestation aient pu être, par leur répercussion dans l'opinion publique, plus d'influence.

C'est pourquoi, le Comité directeur de l'U.N.A.C. a lancé l'appel que l'on a pu lire d'autre part et recommandé à chacun de participer à la journée du 26, organisée par les Associations départementales de la F.N.C.P.G.

Nous avions également préconisé soit une grève de 5 minutes à un jour dit, soit une abstention constante à toutes réunions comportant la présence d'un représentant du gouvernement. Malheureusement, ces manifestations se sont avérées difficiles à coordonner.

Pourtant, même imparfaites, elles signifieront à M. Félix Gaillard (le Gaillard d'avant devenu un très passé, malgré son prénom de bon augure), que la mauvaise foi ne paye pas et ne fait que déshonorer les hommes et les cabinets qui en font une méthode de gouvernement.

Puissent, en tout cas, ses électeurs lui faire comprendre, un jour prochain, en le renvoyant retrouver ses collègues de l'Inspection des Finances que, par contre, les mauvaises actions se payent tôt ou tard.

Marcel L. C. Moyses.

...ET ECHOS

eut rendu compte de la rencontre du 5 décembre avec M. Quinson, que nous avons relatée d'autre part, les abusives mesures prises par le gouvernement en violation des droits des A.C. et V.G. ont fait l'objet d'une longue discussion à l'issue de laquelle ont été décidées une action conjointe avec la F.N.C.P.G. et l'U.N.E.G. et l'envoi au ministre des A.C. et V.G. d'une ferme protestation, dont on lira le texte d'autre part, qui a été communiquée à la presse et dont nous demandons à toutes les sections de province d'obtenir la diffusion dans les journaux de leurs régions respectives

Il n'a, malheureusement, pas été possible, pour des raisons d'urgence, d'attendre l'adhésion à cette protestation de l'U.N.E.G., qui avait été pressentie immédiatement.

Quant à la F.N.C.P.G., dont le secrétaire général, Beaudouin, a eu une longue et cordiale conversation, le 9 janvier, avec une délégation de l'U.N.A.C., composée de Toucane, Simonneau et Moyses, elle a confirmé sa communauté de vues avec l'U.N.A.C.

LA PROTESTATION DE L'U.N.A.C.

L'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre, Ne méconnaissant nullement les difficultés budgétaires de notre pays et la nécessité d'y faire face par de sévères restrictions de dépenses,

Mais considérant qu'il est contraire à toute équité, et même à toute probité, de faire porter le poids de la plupart des sacrifices aux créanciers moraux et matériels de la Nation, que sont les anciens combattants et victimes de guerre, à qui ne peut cependant pas être imputée la responsabilité de l'actuelle conjoncture financière,

Elève une protestation formelle contre les mesures prises en cette matière par le gouvernement et notamment contre :

le renvoi à terme échoué des annuités de la retraite du combattant ;

la carence de paiement, à la date fixée par les lois du 31-12-53 et du 3-4-55 de la troisième tranche du pécule dû aux anciens prisonniers de guerre ;

et stigmatise de tels expédients, indignes d'une grande nation, venant s'ajouter au scandale du remboursement, tardif et partiel, des marks déposés par les rapatriés d'Allemagne, marks en couverture desquels le gouvernement de Bonn a pourtant, il y a bientôt cinq ans, crédité le Trésor français d'une somme de 2 milliards 69 millions, suffisante pour assurer un règlement complet à un taux normal.

l'érosion du pouvoir d'achat, n'est qu'une fausse économie car, qui paie ses dettes s'enrichit, tandis que reculer n'aboutit qu'à mieux sauter.

De même est-ce un calcul digne d'un peuple tel que le nôtre de spéculer sur la mort du créancier pour réaliser, paraît-il, cinq milliards d'économie ? Pourtant à qui fera-t-on croire que lesdits cinq milliards correspondent uniquement à la différence entre les frais du paiement semestriel et du paiement annuel de la retraite du combattant, retraite dont le total annuel ne doit pas excéder, — nous l'avons déjà établi dans ces colonnes, en tenant pour véridiques des chiffres visiblement gonflés par les services financiers, — 15 milliards pour moins de deux millions et demi de bénéficiaires. Cela reviendrait à dire que les frais de cette opération seraient de plus de 2.000 fr. par « partie prenante », puisque c'est ainsi que l'inspecteur des finances qui préside actuellement aux destinées du pays qualifie aimablement les anciens combattants, — qui, avant d'être « parties prenantes » furent

condé phase de l'opération dont le report de l'annuité de retraite à terme échoué ne serait qu'un prélude.

Cette seconde phase consisterait dans la suppression pure et simple de la retraite ou tout au moins la transformation de ce qui est un dû à tout ancien combattant en une aumône réservée aux économiquement faibles, en prenant argument de ce que, puisque les anciens combattants peuvent attendre leurs annuités jusqu'à terme

A la suite de la réunion, le 11 janvier, de son Conseil fédéral, la F.N.C.P.G. a lancé pour le 26 janvier 1958

un mot d'ordre de

JOURNÉE DE PROTESTATION

dont l'organisation, sur le plan départemental, sera assurée par chaque A.D.C.P.G.

L'U.N.A.C. invite instamment ses sections, ses délégués et ses adhérents à s'associer, dans l'ordre et la discipline, à ces manifestations qui ne devront comporter aucun caractère politique.

che de 100 millions des fonds de mutuelles; les visites aux sépultures de P.G. situées dans les pays d'influence soviétique; les billets de congés payés des enfants de plus de 15 ans; l'application de l'article 64 (carnet de soins); le levé des forclusions prévues pour le 31 décembre.

Malheureusement, jusqu'à présent, aucun de ces vœux n'a eu une suite favorable.

DEPUIS 1945 RADIO-CARILLON EST SPÉCIALISÉ A FOURNIR AUX CAMARADES A.P.G.

POUR LE MEILLEUR PRIX, LE MAXIMUM DE QUALITÉ

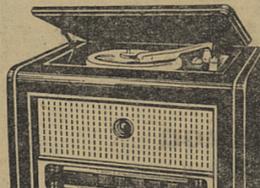
conditions de garantie uniques en France !



LA FORMULE MODERNE DU POSTE MOYEN
CARILLON 644 4 LAMPES
CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ
EFFICACITÉ 60 à 70 %
18.750



CARILLON 686 6 LAMPES
UN POSTE TRÈS MODERNE AVEC GRAND CADRE
A AIR ORIENTABLE
EFFICACITÉ A PLUS DE 95 %
23.600



RADIO-PHONO 966 6 LAMPES
GRAND CADRE A AIR INCORPORÉ - TROIS
VITESSES - 2 SAPHIRS - DISQUES ORDINAIRES
ET MICROFILMS
39.250

GRAND CHOIX :
RADIO & RADIO-PHONOS
12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES

ELECTROPHONE - POSTE PILES-SECTEUR
ELECTROPHONE A TRANSISTORS
FONCTIONNE SUR PILES

CATALOGUE gratuit
EXPEDITION DANS TOUTE LA FRANCE
FACILITÉS DE PAIEMENT
SANS FORMALITÉS

RADIO-CARILLON

A. NOEL - EX-P.G.
10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS 18^e - TÉL. : MON. 47-99 Métro : BARBES-ROCHECHOUART
TOUTS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES - BUREAU DE VENTE 1^{er} ÉTAGE-DROITE

15%
DE REMISE
A.P.G.

SUR TOUS
LES PRIX
DU CATALOGUE

L'instabilité des prix des matières premières et des pièces détachées, et la constante progression des taxes, nous mettent dans l'impossibilité de garantir les prix ci-dessus, fournis simplement à titre indicatif.

Pour vos fêtes de famille
et vos réunions de P.G.

**CHAMPAGNE
LE BRUN-DOMI**

(analem P.G.)

Monthelen (Marne)

Demandes gratuits et conditions

MÉDITATIONS DE FIN D'ANNÉE

Psychologie de profiteurs

Si, à ses grands hommes, la Patrie reconnaissante n'offre, après leur mort, que le refuge dérisoire des caves du Panthéon, où Napoléon I^{er}, qui ne faisait pas le détail, enfermait dans une seule alvéole jusqu'à quarante cercueils de ses ministres, et sous-ministres, la Patrie, dans la personne de ses grands argentiers, ne se montre guère plus généreuse pour les Anciens Combattants, revenus des batailles ou de la captivité.

M. Ramadier réclamait des Français « un patriotisme financier ».

Heureusement que nous n'avons jamais confondu la patrie avec notre portefeuille.

Piètre aurait été notre calcul, car, en défendant notre terre, non point à la manière de citoyens, mais selon les coutumes des mercenaires, nous aurions attendu un paiement convenable de nos souffrances.

Dans le commerce, une convention lie les deux parties : elle n'est jamais en sens unique.

Or, « les Anciens Combattants, âgés de 50 ans au 7 janvier 1954, qui ont présenté leur demande de retraite avant le 1^{er} janvier 1958 », recevront une retraite de 500 francs par an...

500 francs, en deux jolies souches oblongues de 250 fr. l'une.

500 francs... pourvu qu'ils soient âgés de 50 ans le 7 janvier 1954, et qu'ils fassent eux-mêmes leur demande : je croyais qu'il y avait des organismes officiels qui étaient habilités pour ces tâches, comme d'autres le furent pour nous envoyer les feuilles de mobilisation...

La totale retraite, la Grande, commencera à 65 ans, lorsque les survivants se seront suffisamment raréfiés, ou bien « ventilés », — comme le dirait un langage élégant, — sans être entièrement supprimés toutefois, car il faut que soit épargné un scandale jamais vu en France, à savoir celui d'une Administration qui fermerait ses portes, faute d'administrés.

On pourrait beaucoup plaisanter sur un sujet semblable. Marcel Pagnol a écrit d'agréables pièces sur des situations moins comiques.

Mais, de grâce, qu'on cesse de représenter les Anciens Combattants comme autant de budgétivores armés de mandibules féroces de sauterelle. Avec un soin méticuleux, les

ministres des finances se sont appliqués à nous garder en dehors d'une psychologie de profiteurs. On voit qu'ils n'y ont que trop bien parvenu.

Cette ladrerie officielle est un témoignage.

Un cynisme à la bouche remplie de hautes considérations, qu'on suppose salutaires pour les autres, même si on n'en voudrait pas pour soi-même, nous dévoile cependant ce que nous sommes : d'anciens soldats qui ont donné ce qu'ils avaient de meilleur, leur jeunesse, à ce qu'ils aimaient le plus, leur patrie.

Une générosité radicale nous explique. Elle demeure la clé de notre âme. En France, cette générosité est universelle...

D'un bout à l'autre...

J'avais été invité, il y a quelques mois, à parler dans une cérémonie commémorative organisée par les déportés politiques.

Que nous nous connaissons mal, à travers la phraséologie de ceux qui prétendent s'exprimer en notre nom ! A force de mauvaise éloquence, ils nous ont affublés d'un corps grimaçant et monstrueux que ceux qui ne nous connaissent pas confondent avec notre corps à nous.

Ils ont brandi si souvent un miroir où se reflétait un visage congestionné par la colère, que les passants le prenaient pour le nôtre, alors qu'il reproduisait celui des écrivassiers en mal de littérature...

J'avais hésité à accepter. Quand je suis au milieu de camarades de Stalag, je sais que je puis me laisser aller, sans retenue aucune, jusqu'à la limite de ma pensée, car, en pinçant les cordes de ma harpe intérieure, je suis sûr de faire vibrer celles de mes camarades, tellement nous sommes accordés les uns aux autres par cinq années d'angoisse commune : et, si quelque convive se refuse à cette mélodie, je sais qu'il ne m'en tiendra pas rigueur, tellement il y a de choses qu'on pardonne à un frère, et qu'on ne pardonne qu'à lui. Or, nous sommes des frères. Des frères incapables de nous trahir.

Enlever les points, aux i sur lesquels j'ai coutume de les placer, me paraît être un labeur au-dessus de mes forces. Une question me lançait : pouvais-je dès lors m'adresser à des camarades malgré tout plus lointains, et, somme toute, inconnus ?

J'acceptai cependant, en souvenir d'un ami très cher,

M, l'abbé Robert Dubernet, professeur au Petit Séminaire d'Ustaritz, mort à Bergen-Belsen, cette fosse à typhus où ses bourreaux l'avaient jeté, comme un héros et comme un saint.

Avec beaucoup d'amabilité, les Déportés Politiques m'avaient demandé de dîner avec eux... J'arrive devant la salle du banquet... Je jette un coup d'œil sur les allées environnantes : des 2 C.V., des 4 C.V., parmi lesquelles on se sentait à l'aise, quelques Arondes, enfin, s'allongeaient entre les arbres...

Et je me dis à moi-même : « Ceux-ci sont des purs. Ils ne sont pas de la race de ces guerriers, qui, au dire de Flaubert, « retournaient chez eux avec la solde de leur sang dans le capuchon de leur manteau ».

« Sans doute coûteront-ils 500 francs de retraite à l'Etat jusqu'à leur 65^e année. Ils sont des deux fois 250 francs. Des copains ».

Quelques jours après, je confiai à un camarade les scrupules, les trances, par lesquels j'étais passé.

Il me répondit : « Ceux qui ont agonisé n'aspirent qu'à la paix des peuples et à leur entente fraternelle. Ils croient que sur le bloc eurafricain,

qu'appelle la concorde, leurs sacrifices dessineront de prestigieuses figures de proue. Les déportés communient à ton idéal d'avenir meilleur, mieux que les prisonniers, pour avoir davantage pâti. »

Non pas mieux, sans doute, mais autant. Et quelles que soient leurs options politiques. Car les divisions intestines, les querelles partisans bouillonnent en remous d'écume à la surface de l'âme, tandis que la douleur endurée, semblable à une pierre lourde, est tombée au fond.

Le devoir demeure

Nous ne sommes pas, certes, meilleurs que d'autres. Nous ne voulons pas jouer aux pharisiens. Mais la personnalité d'égoïsme que nous portons en nous s'est effondrée sous les coups du malheur. Ce moi farouche est resté quelque part sur la route de notre calvaire, et il semble qu'Arthur Rimbaud avait les yeux sur un cadavre semblable lorsqu'il écrivait :

Un soldat jeune, bouche ouverte,
tête nue,
Et la nuque baignant dans le frais
oreillon bleu,
Dort : il est étendu dans l'herbe,
sous la nue,
Pâle dans son lit vert, où la lu-
mière pleut.

Un autre moi a surnagé, non point bardé de haine, mais rayonnant de franchise, non pas clos sur lui-même, mais ouvert.

Quels que soient les marécages dans lesquels nous puissons rouler, nous resterons tels que nous étions à la sortie des Stalags. Aucune compromission ne pourra mordre sur nous jusqu'au point de nous transformer dans notre essence.

Nous croyons à la valeur des réconciliations, aussi bien sur les bords du Rhin que sur les sommets de l'Atlas ; à la nécessité de mettre debout une communauté franco-européenne en même temps qu'une communauté franco-africaine. Ceux qui acceptent l'une, en refusant l'autre, sont des farfelus qui ne nous intéressent pas.

Avec la machine, une ère nouvelle a commencé. Une porte s'est ouverte sur des perspectives inouïes. Nous sommes passés du règne du cheval-avoine au règne du cheval-vapeur. Et sans doute je garde toute mon affection au cheval-avoine. Ancien de l'artillerie, je ne pense pas sans nostalgie à ma belle jument alezane qui s'appelait « Kermesse », et qui trotait d'un

trot si doux sur les routes de l'Aisne, alors que nous montions au front.

Mais un autre animal est né, conçu par le génie humain, assemblé par ses doigts : le cheval-vapeur, qui mangeait hier du charbon ou buvait de l'essence, et qui demain brotera de l'uranium.

Un immense espace doit être déblayé devant cette cavale indomptable. Elle pourra être attelée aux usines les plus vastes pour faire sortir de leurs chaînes des marchandises, non plus pour quelques-uns, mais pour tous. Le temps de « pour quelques-uns » s'achève. Le temps des « pour tous » commence. Ou plutôt peut commencer, veut commencer.

Car la justice, la charité, qui furent vertus grandioses, deviennent qualités indispensables. Elles ne sont plus vertus d'affinement personnel. Elles sont qualités de salut public. Une civilisation avare ou dominatrice, une civilisation de « salaud », est une civilisation condamnée à mort.

Au dire de Joubert, « s'il n'y a de bon dans l'homme que ses jeunes sentiments et ses vieilles pensées », nous avons macéré dans l'amertume des camps, durant de longues années, pour que tombent nos préjugés sociaux et que jaillisse le bourgeon neuf d'un sentiment de fraternité ; pour que mûrissent, pour que vieillissent, jusqu'à devenir sages, les pensées nécessaires à un nouvel aménagement de la planète.

Le monde attend des prophètes à la bouche de feu qui lui enseignent des paroles d'amour ; des prophètes intrépides qui tiennent tête aux suppôts de la volonté d'écrasement.

Le mal du siècle, le mal de notre siècle, vient d'un tarissement des sources de l'affection. Notre siècle gémit et titube à la recherche d'une source de feu, qui n'est plus.

Bien des fois, lorsque les enfants des écoles épellent les noms des monuments aux morts, je me suis demandé pourquoi la litanie ne continuait pas ; pourquoi des lèvres pépiantes d'oiseaux ne disaient pas : « Etienne Salaberry... Mort pour la France ! »

La vie nous a été laissée par Dieu pour être jusqu'à notre dernier souffle, et quoi qu'il doive nous en coûter, des pacificateurs sans cesse penchés sur les ressentiments, pour les guérir.

Etienne Salaberry,

A mes Camarades

(Suite de la page 1)

Il y a tant à faire encore et je suis sûr que les Mazzateau, Gutzwiller, Garfin seront les premiers à donner le coup de main nécessaire.

Je sais que certains pourront dire que j'ai la partie belle, du moment que je n'ai pas autre chose à faire qu'à écrire pour inciter les autres à travailler ; mais je pourrais aussi, comme on me l'a strictement prescrit, ne pas me chercher des ennuis, m'éviter tous soucis.

Ce que je veux, c'est le bien de notre chère Amicale, qui doit tenir et non périr.

Robert Tarin.

ENTRE NOUS

DANS LE COURRIER

Merci, Richard François, de tes bons vœux. Les camarades automobilistes se feront certainement un plaisir, en passant 13, quai d'Austerlitz, à la station d'essence Azur, de te dire un petit bonjour.

Tous nos vœux t'accompagnent pour que tu réussisses.

Louis Aloujes, tes vœux nous font plaisir et, comme tu le demandes, je rappelle, à ceux de Vols-deforgs Demin, le Noël 1940.

Quant au Dr Dedieu, nous savons seulement qu'il a dû regagner Toulouse ; mais rassure-toi : à son dernier passage, sa famille était en bonne santé et souhaitons pour 1958 qu'il en soit de même.

DECES

Nous avons la douleur d'annoncer le décès de Mme Vve Arnold Lanson, au Vésinet (Seine-et-Oise).

(Le bulletin nous a, en effet, été retourné avec la mention : « Décédée »).

Nous prions sa famille d'accepter toutes nos condoléances et l'expression de nos sentiments attristés.

ONT PAYE LEUR COTISATION

KELMAN Jacques
FORGEOIS Robert
LERICH Norbert (Dr)

Le gérant : Roger GAUBERT
Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

AMICALE DE CAMP DU STALAG II C
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
C.C.P. PARIS N° 5003-69

Bulletin d'adhésion

Je soussigné
Nom Prénoms
Date et lieu de naissance
Profession
Adresse
Mle de Stalag
Kommando N°
déclare adhérer à l'Amicale de Camp du STALAG II C et envoyer une cotisation de

Fait à le
Signature :

Cotisation minimum annuelle : 400 fr.
(Suivant les possibilités de chacun.)

BANQUET DU 23 FÉVRIER 1958

A la Maison de l'Union Nationale des Amicales de Camp
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

Nom
Prénom
Adresse
Nombre de couverts à retenir :

Signature :

Versement : Participation aux frais du déjeuner
1.200 francs environ par couvert, qui seront versés :
Au siège, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e) ;
Sur place, le jour du banquet (1).

Nous renvoyer ce bulletin pour participation.

(1) Rayer la mention inutile.